



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**SPECIAL N ° 100 - JUIN 2013**

# SOMMAIRE

## Agence régionale de santé

Arrêté N °2013162-0002 - Arrêté n °13-1649 donnant délégation de signature à M. Evin, DG de l'ARSIF .....	1
---	---

## Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris

Arrêté N °2013164-0013 - Arrêté portant subdélégation de signature du directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris .....	5
--	---

## Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté N °2012245-0037 - Arrêté portant délégation de signature à Laurent LATOUR, Stéphane LE PLOMB, Estelle CHARITONSKY, Hervé BARTHELEMY, Frédéric VENARD, Maria MULLER, Emilie PUCHEU, Grégory LECNIK, Martine RAMOS et Emmanuelle BAUDRAIS .....	10
--	----

Arrêté N °2012247-0008 - Arrêté portant délégation de signature à Martine JARDIN, Jean- Philippe LE CARRE, Jean- Christian SAINT- MARC, Sylvie TROESTLER, Nathalie DECLEMY, Anita GILLET, Katy NEVET, Fabienne POURCEL, Christelle BERRUET, Hervé .....	12
---	----

BARON, Frédéric ORIZET, Serge ORNEM, Cédric VANDEN BROECK Arrêté N °2012247-0009 - Arrêté portant délégation de signature à Laurence DENIS, Michel CHASSAING, Nadine LESAIN, Christophe BERTRAND, Jean- Philippe DELPRAT, Virginie FABRE, Marc GALIANI, Garance GUIONNET, Jérôme HOICHE, Jérôme PASSOT, Laurence THOMAS, Maïté TORRES, Arnaud VERDIER, Nicole GAUDUCHEAU, Chantal LACROIX et Marie- Christine LAURENT .....	14
--	----

Arrêté N °2012247-0010 - Arrêté portant délégation de signature à Monique CHANTEUR, Thierry CAILLAUD, Olivier BERGER, Stéphanie BRECHON, Marie- Hélène PILARD, Marie- Hélène TORDEUX, Sébastien LEROY, Thomas BENS, Patrick FAIVRE, Cyril JANET, Julien MAKK, Jean- Claude SALAGNAT .....	16
---	----

Arrêté N °2012247-0011 - Arrêté portant délégation de signature à Rémi ROUSSET, Dominique BOLIVARD, Viviane COMBE, Patrick DESSERTENNE, Ali DJERIBI, Antony HERIAT, Cyrille MAUBOIS, Corinne YEW NGAN LUN .....	18
---	----

Arrêté N °2012247-0012 - Arrêté portant délégation de signature à Philippe DUPONT, André LE MAIRE, Nathalie BOUCHER, Jennifer DEMEULENAERE, Claudine MIMIFIR, Christiane FERRERO, Maxime HEIMROTH, Antoine HUCHET, José PARAMES, Roland POMET, Françoise PREVOST, Pascal RIDET, Pierre- Yves TOULZAC .....	20
--	----

Arrêté N °2012247-0013 - Arrêté portant délégation de signature à Pascal MOLINATTI, Isabelle BENNOUR, Nathalie ATTARD, Younès EL KADIRI, Alain OZIER LAFONTAINE, Manuel PUERTAS .....	22
---	----

Arrêté N °2012247-0014 - Arrêté portant délégation de signature à Elise GISLARD, Nancy LOPEZ, Corinne GIRAULT, Fabrice LENOBLE, Françoise BEGUE, Sébastien DUMENIL, Brigitte AUZOU, Jean- Marc GAYRAUD, Annie REMBOTTE- ROYALE, Isabelle .....	24
--	----

RIVIERE, Marie- France ROUMIER, Dominique CHUPIN

Arrêté N °2012247-0015 - Arrêté portant délégation de signature à Christine  
LOMBARD, Michel QUEIPO, Corinne LATARGERIE, Hervé MERMILLON,  
Francis FLAMENT

.....

Arrêté N °2012247-0016 - Arrêté portant délégation de signature à Hughes BENARD, Corinne THILLOY, Sandrine KUHN, Aude PAYAN, Véronique ADOLPHE, Dominique DALOD, Caroline DE LANFRANCHI, Stéphane LAPEYRE, Patrick GUILLIER, Sébastien DAUBARD, Béatrice ROBIN, Emilie PETRY	28
Arrêté N °2012272-0184 - Arrêté portant délégation de signature à Christine MARINECHE, agent administratif des finances publiques	30
Arrêté N °2013001-0008 - Arrêté portant délégation de signature à Claude- Pierre BOUYENVAL, Georges BENHAMOU, Marie MANSCOUR, Catherine AUGUSTE, Laurent BOULAY, Valérie LEBLANC, Justine LEREMON, Stéphane PIERAGNOLI, Christophe THOMAS	32
Arrêté N °2013001-0009 - Arrêté portant délégation de signature à Isabelle RONTES, Aurélie ARFI, Jean- Pierre LEROY, Catherine BOUCHEREAU, Patricia ESTAVIL, Nathalie GEROUX, Nathalie MIGNARDOT, Sahondra RAMAHERISON, Séverine ROUSSEL, Stéphane BIDEAU, Sylvain BOUFFARD, Christian CETOL, Eric FOURNY, Yannick ROQUES	34
Arrêté N °2013002-0016 - Arrêté portant délégation de signature à Lucile BODET, Béatrice JABOULAY, Paule FRIC, Christine BARON, Christiane PAGEOT, Gaëlle DEFAUX, Nicolas ROBINEAU, Philippe PIRART	36
Arrêté N °2013060-0010 - Arrêté portant délégation de signature à Christian BULIDON, inspecteur divisionnaires des finances publiques	38
Arrêté N °2013091-0001 - Arrêté portant délégation de signature à Jean- Jacques DURET, Christian PANTEIX, Maryse DE SPIRT, Jocelyne BRAQUE- ROGER, Béatrice CHEMEL, Jean- Pierre DRU et Frédéric GARRIER	40
Arrêté N °2013092-0018 - Arrêté portant délégation de signature à Florence LEFEVRE, Véronique LABERNEDE et Alexandra MEUNIER	45
Arrêté N °2013092-0019 - Arrêté portant délégation de signature à Louis CHARLES, Marie Jeanne TIXIER et Dominique PIERRE- JEAN	47
Arrêté N °2013092-0020 - Arrêté portant délégation de signature à Daniel CROUZET, Marie- Jeanne TIXIER, Louis CHARLES et Jacques KERSIMON	49
Arrêté N °2013099-0012 - Arrêté portant délégation de signature à Bernard AMPEN, inspecteur principal des finances publiques, en tant que conciliateur fiscal adjoint	54
Arrêté N °2013102-0004 - Arrêté portant délégation de signature à Jean- Michel BEAUMONT et Nathalie DUBOURG	56
Arrêté N °2013105-0007 - Arrêté portant délégation de signature à Marcelle MODESTIN, inspectrice divisionnaire des finances publiques	59
Arrêté N °2013115-0033 - Arrêté portant délégation de signature à Denise DELDIQUE et Jean- Paul ROUBAUD	61
Arrêté N °2013122-0036 - Arrêté portant délégation de signature à Maria DIAS PEREIRA, Isabelle FALEMPE et Vincent RITZENTHALER	64
Arrêté N °2013151-0009 - Arrêté portant délégation de signature à Muriel PETITJEAN et Georges BRUNAÜD	66

## **Préfecture de la région d'Ile- de- France, préfecture de Paris**

### **Direction des services administratifs du SGAR**

Arrêté N °2013165-0003 - Arrêté du 14 juin 2013 portant délégation de signature à Monsieur Laurent FISCUS, préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'île- de- France, préfecture de Paris	69
---	----





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2013162-0002**

**signé par Préfet de Seine- Saint- Denis  
le 11 Juin 2013**

**Agence régionale de santé**

Arrêté n °13-1649 donnant délégation de  
signature à M. Evin, DG de l'ARSIF



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA SEINE-SAINT-DENIS

**DIRECTION DE LA SECURITE  
ET DES SERVICES DU CABINET**  
Bureau de l'organisation administrative

**ARRÊTÉ N ° 13 - 1649**

donnant délégation de signature à M. Claude EVIN,  
directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France

**LE PREFET DE LA SEINE-SAINT-DENIS**  
**Chevalier de la Légion d'honneur**  
**Chevalier de l'Ordre national du Mérite**

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu la loi organique n° 2007-692 du 1<sup>er</sup> août 2007 relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 complétée par la loi n° 83.663 du 22 juillet 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 92-604 du 1<sup>er</sup> juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du Président de la République en Conseil des Ministres du 1er avril 2010 portant nomination de M. Claude EVIN, en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France ;

090

1/3

Vu le décret du Président de la République du 5 juin 2013 nommant M. Philippe GALLI, préfet de la Seine-Saint-Denis ;

Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de la Seine-Saint-Denis ;

## A R R Ê T E

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation de signature est donnée à Monsieur Claude EVIN, en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences, les arrêtés, décisions, correspondances et pièces administratives dans les domaines suivants :

- Actes pris en application :

- du livre III de la 1<sup>ère</sup> partie du code de la santé publique relatif à la protection de la santé et de l'environnement et des textes réglementaires pris en application ;
- du chapitre V du Livre 1<sup>er</sup> de la 3<sup>e</sup> partie du code de la santé publique, relatif au contrôle sanitaire aux frontières ;
- du chapitre II du titre I du livre II de la 6<sup>ème</sup> partie du code de la santé publique – section III relative à l'exploitation d'un laboratoire de biologie médicale par une société d'exercice libéral.

**Article 2** : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Claude EVIN, directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France, la délégation consentie à l'article 1<sup>er</sup> sera exercée par Monsieur Bernard KIRSCHEN, délégué territorial de l'agence régionale de santé pour la Seine-Saint-Denis, et Madame Christine JACQUEMOIRE, déléguée territoriale adjointe.

**Article 3** : En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Monsieur Claude EVIN, de Monsieur Bernard KIRSCHEN et de Madame Christine JACQUEMOIRE, la délégation de signature sera alors exercée dans la limite de ses compétences par Madame Delphine COLLE, ingénieur du génie sanitaire.

**Article 4** : En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Monsieur Claude EVIN, de Monsieur Bernard KIRSCHEN, de Madame Christine JACQUEMOIRE et de Madame Delphine COLLE, la délégation de signature sera alors exercée dans la limite de ses compétences par Monsieur Nicolas LE PEN, ingénieur du génie sanitaire.

**Article 5** : Délégation de signature est par ailleurs donnée à Monsieur Claude EVIN, en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France, dans le cadre de ses attributions, à l'effet de signer les mémoires et les pièces relatives aux procédures contentieuses relevant des décisions ou actes faisant grief pour lesquels il a reçu délégation ainsi que pour représenter l'État en défense pour ces mêmes procédures.

**Article 6** : Demeurent réservées à la signature du préfet :

- les correspondances adressées, dans le cadre de cette délégation, aux cabinets du Président de la République, du Premier ministre, des ministres, des ministres délégués et secrétaires d'État, au président du conseil régional, au président du conseil général ;

- les réponses aux interventions des parlementaires, du président du conseil régional, du président du conseil général et des maires ;
- la désignation des médecins agréés au titre du maintien des étrangers sur le territoire pour raisons médicales ;

**Article 7** : Toutes les dispositions réglementaires contraires et antérieures en particulier l'arrêté n° 13-1558 du 6 juin 2013 donnant délégation de signature à M. Claude EVIN, directeur général de l'agence régionale de santé, sont abrogées.

**Article 8** : Le sous-préfet, directeur de cabinet et le directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en préfecture et publié au bulletin d'informations administratives des services de l'État.

Fait à Bobigny, le 11 JUIN 2013

Le préfet



Philippe GALLI



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2013164-0013**

**signé par Autres signataires  
le 13 Juin 2013**

**Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris**

Arrêté portant subdélégation de signature du  
directeur interrégional des services  
pénitentiaires de Paris

**ARRETE n°13-002 du 13 juin 2013**  
portant subdélégation de signature du directeur interrégional  
des services pénitentiaires de Paris

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'ordonnance n°58-696 du 06 août 1958 ;

Vu le décret n°66-874 du 21 novembre 1966 portant règlement d'administration publique relatif au statut spécial des fonctionnaires des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ;

Vu le décret n°66-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret 87-604 du 31 juillet 1987 relatif à l'habilitation des personnes auxquelles peuvent être confiées certaines fonctions dans les établissements pénitentiaires ;

Vu le décret n°92-604 du 1<sup>er</sup> juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret 97-1188 du 24 décembre 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu les décrets 2008-1489 et 1491 du 30 décembre 2008 modifiant le ressort territorial des DISP ;

Vu le décret n°94-874 du 07 octobre 1994 fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'Etat et des établissements publics ;

Vu le décret 97-3 du 07 janvier 1997 portant déconcentration de la gestion de certains personnels relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté JUSE 9740008A du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels relevant des services de l'administration pénitentiaire ;

Vu l'arrêté JUSE 0240090A du 21 juin 2002 relatif à la déconcentration de la gestion de certains actes de gestion de personnels des services de l'administration pénitentiaire ;

Vu l'arrêté JUSE 0640012A du 19 janvier 2006 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels relevant des services de l'administration pénitentiaire ;

Vu l'arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice du 27 janvier 2009 portant nomination de Monsieur Michel SAINT-JEAN, directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris à compter du 09 février 2009 ;

Vu l'arrêté du préfet de la région d'Ile-de-France n°09-373 du 25 mars 2009 portant délégation de signature à Monsieur Michel SAINT-JEAN, directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris ;

Vu l'arrêté du 12 mars 2009 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels relevant des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ;

.../...

Vu la circulaire FP du 30 janvier 1989 relative à la protection sociale contre les risques maladie et accidents de service ;

Vu la circulaire n°001108 en date du 06 novembre 2008 relatif à la protection statutaire des agents des services pénitentiaires ;

## ARRETE

### Article 1<sup>er</sup>

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté susvisé, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Michel SAINT-JEAN, subdélégation de signature est donnée à :

- Monsieur Philippe OBLIGIS, directeur fonctionnel, adjoint au directeur interrégional,
- Monsieur Julien PASCAL, administrateur civil, secrétaire général,
- Madame Sabine MOUTOT, directrice des services pénitentiaires,
- Madame Agnès CORNET, épouse WACQUEZ, attachée d'administration,
- Madame Marie DIAS, épouse BOXBERGER, attachée d'administration
- Mademoiselle Evelyne MAZUEL, secrétaire administrative,
- Monsieur Thierry DEGRUELLE, attaché principal d'administration,
- Monsieur Eric LEGERON, capitaine pénitentiaire,
- Monsieur Fabien FLAMENT, lieutenant pénitentiaire
- Madame Catherine LORNE, directrice hors classe des services pénitentiaires
- Monsieur Dominique CORCOSTEGUI, directeur hors classe des services pénitentiaires

pour :

- tous les actes de gestion des personnels des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire mentionnés à l'arrêté du 12 mars 2009.

### Article 2

Subdélégation est également donnée à :

M. Hubert MOREAU	directeur fonctionnel des services pénitentiaires	MA Fleury-Mérogis
M. Olivier PIPINO	directeur des services pénitentiaires	MA Fleury-Mérogis
Madame Christine COLLINET	attachée d'administration	MA Fleury-Mérogis
Madame Martine TERRYN	attachée d'administration	MA Fleury-Mérogis
M. Stéphane SCOTTO	directeur fonctionnel des services pénitentiaires	CP Fresnes
Madame Laure ROUSSET épouse MORETTI	directrice des services pénitentiaires	CP Fresnes
Madame Catherine MOREAU épouse BONAMICH	directrice des services pénitentiaires	CP Fresnes
M. Jean Michel DEJENNE	directeur des services pénitentiaires	CPA Villejuif
M. Eric MORETTI	directeur des services pénitentiaires	EPSN Fresnes
Madame Mélisa ROUSSEAU	directeur des services pénitentiaires	EPSN Fresnes
Madame Sylvie MANAUD épouse BENAZERAF	directrice fonctionnelle des services pénitentiaires	MA Paris la Santé
M. Clément DI MARINO	directeur des services pénitentiaires	MA Paris la Santé
M. Arnaud SOLERANSKI	directeur hors classe des services pénitentiaires	MA des Yvelines
Madame Chloé GARDENAL	directrice des services pénitentiaires	MA des Yvelines
Madame Ghislaine ROZENFARB	directrice des services pénitentiaires	MA des Yvelines
M. Ahmed BELMOSTEFA	attaché d'administration	MA des Yvelines



Madame Valérie STEMPFER	directrice des services pénitentiaires	CD Melun
Madame Sabine DEVIENNE	directrice des services pénitentiaires	CD Melun
M. François GOETZ	directeur hors classe des services pénitentiaires	MC Poissy
Madame Vanessa PREMPAIN	directeur des services pénitentiaires	MC Poissy
Madame Nadia DALDALIAN	attachée d'administration	MC Poissy
Madame Line CASANOVA	directrice des services pénitentiaires	MA des Hauts de Seine
Madame Isabelle KULIG	attachée d'administration	MA des Hauts de Seine
M. Renaud SEVEYRAS	directeur hors classe des services pénitentiaires	MA du Val d'Oise
M. Régis BAUDOIN	directrice des services pénitentiaires	MA du Val d'Oise
Madame Véronique DREVET épouse BOITEUX	attachée principale d'administration	MA du Val d'Oise
M. Gilles PERELLE	directeur hors classe des services pénitentiaires	MA Seine Saint-Denis
Madame Cathy CHRISTOPHE	directrice adjointe des services pénitentiaires	MA Seine Saint-Denis
Madame Oriane TOULLIOU	attachée d'administration	MA Seine Saint-Denis
M. Christophe DEBARBIEUX	directeur hors classe des services pénitentiaires	CP Meaux-Chauconin
Mme Nathalie JAFFRE	directrice des services pénitentiaires	CP Meaux-Chauconin
M. Didier MECREANT	attaché d'administration	CP Meaux-Chauconin
M Yves FEUILLERAT	directrice hors classe des services pénitentiaires	EPM Porcheville
Madame Louisa YAZID	directrice des services pénitentiaires	EPM Porcheville
Monsieur Franck RIVIERE	commandant pénitentiaire	MA Versailles
Madame Christelle DELOZE	capitaine pénitentiaire	MA Versailles
M. Jean Louis AUBIN	capitaine pénitentiaire	CSL Melun
M. Fabrice DEL-REY	premier surveillant	CSL Melun
M. Patrick HOARAU	capitaine pénitentiaire	CSL Gagny
M. Albert MENDY	premier surveillant	CSL Gagny
M. Vincent VIRAYE	capitaine pénitentiaire	CSL Corbeil-Essonnes
M. Rémi LAVERGNE	major pénitentiaire	CSL Corbeil-Essonnes
Madame Josyane CLERICI	directrice d'insertion et de probation hors classe	SPIP 93
Madame Dominique PERRAULT	directrice d'insertion et de probation	SPIP 93
Madame Nicole BRETON	directrice d'insertion et de probation hors classe	SPIP 77
Madame Evelyne BAZOLA	directrice d'insertion et de probation	SPIP 77
M Alain FAJER	directeur d'insertion et de probation	SPIP 92
Madame Annie MUGNIER-POLLET épouse CRESSANT	directrice d'insertion et de probation	SPIP 92
Madame Nicole LAVERGE	directrice d'insertion et de probation	SPIP 92
Madame Ghislaine PREVOST	directrice d'insertion et de probation	SPIP 92
M. Claude CHARAMATHIEU	directeur d'insertion et de probation hors classe	SPIP 94
M. Catherine PHILIPPE	directeur d'insertion et de probation	SPIP 94
Madame Nelly OLIVEIRA	directeur d'insertion et de probation hors classe	SPIP 91
Madame Sandrine ROSSI	directrice d'insertion et de probation	SPIP 91
Madame Emmeline ROGER épouse TRANAKIDIS	attachée d'administration	SPIP 91
M. Patrick MADIGOU	directeur d'insertion et de probation hors classe	SPIP 75
M. Hubert GOURDET	directeur d'insertion et de probation	SPIP 75
Madame Géraldine BLIN	directeur hors classe des services pénitentiaires	SPIP 95
M. Claude BISCHOFF	directeur d'insertion et de probation	SPIP 95
Madame Claire MERIGONDE	directeur des services pénitentiaires	SPIP 78
M. Bruno PELLISSIER	directrice d'insertion et de probation	SPIP 78
Madame Nadine PICQUET	directrice fonctionnelle des services pénitentiaires	CP REAU
M. Guillaume MOSSER	directeur des services pénitentiaires	CP REAU

.../...



- Pour les fonctionnaires titulaires, stagiaires et contractuels de toutes catégories :
  - Les congés annuels ;
  - Les autorisations d'absence pour raisons familiales ;
  - Les congés paternités ;
  - Les décisions d'ouverture, de versements et d'autorisation du CET ;
  - Les retenues sur traitement pour service non fait ou mal fait ;
  - Les décisions d'attribution et de fin de versement de l'indemnité pour charges pénitentiaires majorée et de toute autre indemnité ;
  - Les décisions de demi-traitement ;
  - Les décisions d'imputabilité et de non imputabilité en matière d'accident de service ;
  - Les décisions d'octroi de cures thermales ;
  - Les décisions relatives aux primes et indemnités appliquées pendant les congés ordinaires de maladie ;
  - Les décisions d'accorder aux agents relevant de leur autorité le bénéfice de l'article 11 de la loi n°83-634 du 13/07/1983 relative à la protection statutaire et pour désigner les avocats chargés de défendre les intérêts de ces derniers ;

#### Article 3

Le directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris et les personnes mentionnées à l'article 1 sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

#### Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

Fait à Fresnes, le 13 juin 2013  
Le Directeur Interrégional  
Des Services Pénitentiaires de Paris,

Michel SAINT-JEAN





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2012245-0037**

**signé par Autres signataires  
le 01 Septembre 2012**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté portant délégation de signature à  
Laurent LATOUR, Stéphane LE PLOMB,  
Estelle CHARITONSKY, Hervé  
BARTHELEMY, Frédéric VENARD, Maria  
MULLER, Emilie PUCHEU, Grégory  
LECNIK, Martine RAMOS et Emmanuelle  
BAUDRAIS



## Arrêté portant délégation de signature

Le comptable du service des impôts des entreprises de CLIGNANCOURT GOUTTE D'OR ,  
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment son article L. 257 A ;

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>** . – Délégation de signature est donnée à l'effet de signer et rendre exécutoire les avis de mise en recouvrement et de signer les mises en demeure, au nom du comptable, aux agents exerçant leurs fonctions au service des impôts des entreprises de Clignancourt Goutte d'Or dont les noms suivent :

- MR LATOUR Laurent- Inspecteur Divisionnairel ;
- MR LE PLOMB Stephane - Inspecteur;
- Mme CHARITONSKY Estelle – Inspectrice
- MR BARTHELEMY Hervé- Contrôleur
- MR VENARD Frederic- Contrôleur
- Mme MULLER Maria -Contrôleuse
- Mme PUCHEU Emilie- Contrôleuse
- MR LECNIK Gregory–Agent
- Mme RAMOS Martine- Contrôleuse
- Mme BAUDRAIS Emmanuelle- Agente
- 

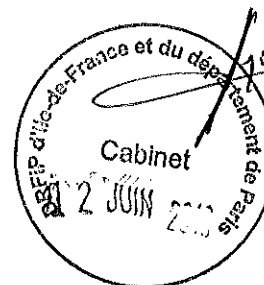
**Art. 2** . – Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du service des impôts des entreprises de Clignancourt Goutte D'Or.

A PARIS, le 01/09/2012

Le Comptable du service des impôts des entreprises,

Monique BOUQUET

Le Directeur régional des finances publiques  
d'Ile-de-France et du département de Paris  
Par Procuration : \_\_\_\_\_





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2012247-0008**

**signé par Autres signataires  
le 03 Septembre 2012**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté portant délégation de signature à  
Martine JARDIN, Jean- Philippe LÉ CARRE,  
Jean- Christian SAINT- MARC, Sylvie  
TROESTLER, Nathalie DECLEMY, Anita  
GILLET, Katy NEVET, Fabienne POURCEL,  
Christelle BERRUET, Hervé BARON,  
Frédéric ORIZET, Serge ORNEM, Cédric  
VANDEN BROECK



### Arrêté portant délégation de signature

Le comptable du service des impôts des entreprises de Paris 20<sup>ème</sup> Père-Lachaise, 6, rue Paganini à Paris 20ème

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment son article L. 257 A ;

Arrête :

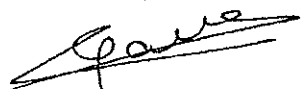
**Art. 1<sup>er</sup>.** – Délégation de signature est donnée à l'effet de signer et rendre exécutoire les avis de mise en recouvrement et de signer les mises en demeure de payer, au nom du comptable, aux agents exerçant leurs fonctions au service des impôts des entreprises de Paris 20<sup>ème</sup> Père-Lachaise dont les noms suivent :

- Mme Martine JARDIN, inspectrice ;
- M. Jean-Philippe LE CARRE, inspecteur ;
- M. Jean- Christian SAINT-MARC, inspecteur ;
- Mme Sylvie TROESTLER, inspectrice
- Mme Nathalie DECLEMY, contrôleur principale ;
- Mme Anita GILLET, contrôleur principale ;
- Mme Katy NEVET, contrôleur principale ;
- Mlle Fabienne POURCEL, contrôleur principale ;
- Mlle Christelle BERRUET, contrôleur ;
- M. Hervé BARON, contrôleur ;
- M. Frédéric ORIZET, contrôleur ;
- M. Serge ORNEM, contrôleur ;
- M. Cédric VANDEN BROECK, contrôleur.

**Art. 2 .** – Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du service des impôts des entreprises de Paris 20<sup>ème</sup> Père- Lachaise.

A Paris, le 3 septembre 2012

Le Comptable du service des impôts des entreprises de Paris 20<sup>ème</sup> Père-Lachaise

  
Béatrice LACHEVRE

Le Directeur régional des finances publiques  
d'Ile-de-France et du département de Paris  
Par Procuration :

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2012247-0009**

**signé par Autres signataires  
le 03 Septembre 2012**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté portant délégation de signature à Laurence DENIS, Michel CHASSAING, Nadine LESAIN, Christophe BERTRAND, Jean- Philippe DELPRAT, Virginie FABRE, Marc GALIANI, Garance GUIONNET, Jérôme HOICHE, Jérôme PASSOT, Laurence THOMAS, Maité TORRES, Arnaud VERDIER, Nicole GAUDUCHEAU, Chantal LACROIX et Marie- Christine LAURENT



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## Arrêté portant délégation de signature

Le comptable du service des impôts des entreprises de Paris 20ème Charonne ST Fargeau,  
Vu le livre des procédures fiscales;

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Délégation de signature est donnée à l'effet de signer et rendre exécutoire les avis de mise en recouvrement et de signer les mises en demeure, au nom du comptable, aux agents exerçant leurs fonctions au service des impôts des entreprises de Paris 20ème Charonne ST Fargeau, dont les noms suivent :

### Inspecteur Divisionnaire

Madame DENIS Laurence

### Inspecteurs

Monsieur CHASSAING Michel

Madame LESAINTE Nadine

### Contrôleurs

Monsieur BERTRAND Christophe

Monsieur DELPRAT Jean-Philippe

Madame FABRE Virginie

Monsieur GALIANI Marc

Madame GUIONNET Garance

Monsieur HOCHÉ Jérôme

Monsieur PASSOT Jérôme

Madame THOMAS Laurence

Madame TORRES Maïté

Monsieur VERDIER Arnaud

### Contrôleurs principaux

Mademoiselle GAUDUCHEAU Nicole

Madame LACROIX Chantal

Madame LAURENT Marie-Christine

**Art. 2 .** – Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du service des impôts des entreprises de Paris 20ème Charonne / ST-Fargeau.

A Paris, le 03 septembre 2012

Le Comptable du service des impôts des entreprises de Paris 20ème Charonne / ST-Fargeau,

  
Gérard LEBRUN  
Chef de Service Comptable

Le Directeur régional des finances publiques  
d'Ile-de-France et du département de Paris  
Par Procuration :



MINISTÈRE DU BUDGET  
DES COMPTES PUBLICS  
DE LA FONCTION PUBLIQUE  
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT

Arrêté N°2012247-0009 - 18/06/2013



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2012247-0010**

**signé par Autres signataires  
le 03 Septembre 2012**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté portant délégation de signature à  
Monique CHANTEUR, Thierry CAILLAUD,  
Olivier BERGER, Stéphanie BRECHON,  
Marie- Hélène PILARD, Marie- Hélène  
TORDEUX, Sébastien LEROY, Thomas  
BENS, Patrick FAIVRE, Cyril JANET, Julien  
MAKK, Jean- Claude SALAGNAT





## Arrêté portant délégation de signature

Le comptable du service des impôts des entreprises des BUTTES CHAUMONT ,  
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment son article L. 257 A ;

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>** . – Délégation de signature est donnée à l'effet de signer et rendre exécutoire les avis de mise en recouvrement et de signer les mises en demeure de payer, au nom du comptable, aux agents exerçant leurs fonctions au service des impôts des entreprises de Buttes Chaumont dont les noms suivent :

- Mme Monique CHANTEUR, inspectrice divisionnaire,
- M Thierry CAILLAUD, inspecteur,
- M Olivier BERGER, contrôleur principal ,
- Mme Stéphanie BRECHON, contrôlease ,
- Mme Marie Hélène PILARD , contrôlease ,
- Mme Mariez Hélène TORDEUX, contrôlease,
- M Sébastien LEROY, contrôleur,
- M Thomas BENS, contrôleur,
- M Patrick FAIVRE contrôleur,
- M Cyril JANET, contrôleur,
- M Julien MAKK, contrôleur ,
- M Jean Claude SALAGNAT, contrôleur.

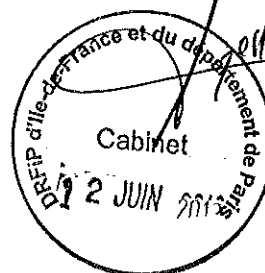
**Art. 2** . – Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du service des impôts des entreprises de *Buttes Chaumont*.

A PARIS, le 3 septembre 2012

Le Comptable du service des impôts des entreprises,

Pierre CARDEAU

Le Directeur régional des finances publiques  
d'Ile-de-France et du département de Paris  
Par Procuration :





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2012247-0011**

**signé par Autres signataires  
le 03 Septembre 2012**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté portant délégation de signature à Rémi ROUSSET, Dominique BOLIVARD, Viviane COMBE, Patrick DESSERTENNE, Ali DJERIBI, Antony HERIAT, Cyrille MAUBOIS, Corinne YEW NGAN LUN

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
Direction Régionale des Finances Publiques de PARIS  
**Pôle de gestion Fiscale Nord-Est**  
**SIE Les EPINETTES**  
**6A Bd DE REIMS**  
**75844 PARIS CEDEX 17**

### Arrêté portant délégation de signatures

Le comptable du Service des Impôts des Entreprises de PARIS XVII<sup>e</sup> Epinettes,

Vu le Livre de Procédures Fiscales, et notamment son article L 257 A,

Arrête :

art.1er – délégation de signatures est donnée à l'effet de signer et rendre exécutoires les avis de mise en recouvrement et de signer les mises en demeure, et les avis à tiers-détenteurs, ce au nom du comptable,

aux agents exerçant leurs fonctions au service des Impôts des Entreprises de PARIS XVII<sup>e</sup> dont les noms suivent :

**Rémi ROUSSET, Dominique BOLIVARD**, tous deux inspecteurs,

**Viviane COMBE**, contrôleur principal,

**Patrick DESSERTENNE, Ali DJERIBI, Antony HERIAT, Cyrille MAUBOIS**, tous quatre contrôleurs,

**Corinne YEW NGAN LUN** Agent,

tous des Finances publiques.

art.2 – le présent arrêté sera affiché dans les locaux du service précité.

Le Directeur régional des finances publiques  
d'Ile-de-France et du département de Paris  
Par Procuration :

PARIS le 3 septembre 2012

L'inspecteur divisionnaire  
Bernard SAINTOUT

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

Bernard SAINTOUT  
Inspecteur divisionnaire  
des Finances Publiques

Centre des Finances publiques de Paris 17<sup>ème</sup>  
Service des Impôts des Entreprises EPINETTES  
6A boulevard de Reims  
75844 PARIS CEDEX 17



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2012247-0012**

**signé par Autres signataires  
le 03 Septembre 2012**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté portant délégation de signature à  
Philippe DUPONT, André LE MAIRE,  
Nathalie BOUCHER, Jennifer  
DEMEULENAERE, Claudine MIMIFIR,  
Christiane FERRERO, Maxime HEIMROTH,  
Antoine HUCHET, José PARAMES, Roland  
POMET, Françoise PREVOST, Pascal  
RIDET, Pierre- Yves TOULZAC

## Arrêté portant délégation de signature

Le Comptable public, Responsable du service des impôts des entreprises du 12<sup>ème</sup> arrdt.  
LES QUINZE-VINGTS,

Vu le Livre des procédures fiscales, et notamment son article L. 257 A,

Arrête :

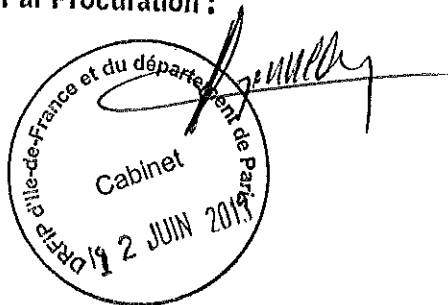
**Art. 1<sup>er</sup>** . – Délégation de signature est donnée à l'effet de signer et rendre exécutoires les avis de mise en recouvrement et de signer les mises en demeure, au nom du Comptable public, aux agents exerçant leurs fonctions au service des impôts des entreprises du 12<sup>ème</sup> arrdt. LES QUINZE-VINGTS, dont les noms suivent :

- Philippe DUPONT, Inspecteur,
- André LE MAIRE, Inspecteur,
- Nathalie BOUCHER, Contrôleuse principale,
- Jennifer DEMEULENAERE, Contrôleuse,
- Claudine MIMIFIR, Contrôleuse,
- Christiane FERRERO, Contrôleuse principale,
- Maxime HEIMROTH, Contrôleur,
- Antoine HUCHET, Contrôleur,
- José PARAMES, Contrôleur,
- Roland POMET Contrôleur principal,
- Françoise PREVOST, Contrôleuse,
- Pascal RIDET, Contrôleur,
- Pierre-Yves TOULZAC, Contrôleur

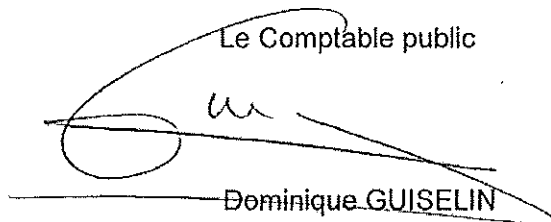
**Art. 2** . – Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du service des impôts des entreprises LES QUINZE-VINGTS et à l'accueil du Centre des finances publiques du 12<sup>ème</sup> arrondissement.

A PARIS, le 3 septembre 2012

Le Directeur régional des finances publiques  
d'Ile-de-France et du département de Paris  
Par Procuration :



Le Comptable public



Dominique GUISELIN



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2012247-0013**

**signé par Autres signataires  
le 03 Septembre 2012**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté portant délégation de signature à Pascal  
MOLINATTI, Isabelle BENNOUR, Nathalie  
ATTARD, Younès EL KADIRI, Alain OZIER  
LAFONTAINE, Manuel PUERTAS



## Arrêté portant délégation de signature

Le comptable du service des impôts des entreprises de PARIS XIIè BEL AIR

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment ses articles L. 257 A et L262 ;

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>** . – Délégation de signature est donnée à l'effet de signer et rendre exécutoire les avis de mise en recouvrement et de signer les mises en demeure, au nom du comptable, aux agents exerçant leurs fonctions au service des impôts des entreprises de PARIS XIIè BEL AIR dont les noms suivent :

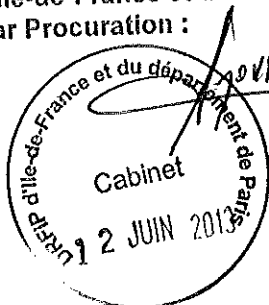
- M. Pascal MOLINATTI, inspecteur ;
- Mme Isabelle BENNOUR, contrôleuse principale;
- Mme Nathalie ATTARD, contrôleuse ;
- M. Younès EL KADIRI, contrôleur ;
- M. Alain OZIER LAFONTAINE, contrôleur ;
- M. Manuel PUERTAS, contrôleur principal.

**Art. 2** . – Délégation de signature est donnée à l'effet de signer et notifier les avis à tiers détenteur, au nom du comptable, aux agents exerçant leurs fonctions au service des impôts des entreprises de PARIS XIIè BEL AIR dont les noms suivent :

- M. Pascal MOLINATTI, inspecteur ;
- Mme Isabelle BENNOUR, contrôleuse principale ;
- Mme Nathalie ATTARD, contrôleuse ;
- M. Younès EL KADIRI, contrôleur ;
- M. Alain OZIER LAFONTAINE, contrôleur ;
- M. Manuel PUERTAS, contrôleur principal.

**Art. 3** . – Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du service des impôts des entreprises de BEL AIR.

Le Directeur régional des finances publiques  
d'Ile-de-France et du département de Paris  
Par Procuration :



A Paris , le 03 septembre 2012

La Comptable du service des impôts des entreprises,

Violette Casajuana

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

Arrêté N°2012247-0013 - 18/06/2013



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2012247-0014**

**signé par Autres signataires  
le 03 Septembre 2012**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté portant délégation de signature à Elise GISLARD, Nancy LOPEZ, Corinne GIRAULT, Fabrice LENOBLE, Françoise BEGUE, Sébastien DUMENIL, Brigitte AUZOU, Jean- Marc GAYRAUD, Annie REMBOTTE- ROYALE, Isabelle RIVIERE, Marie- France ROUMIER, Dominique CHUPIN





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION REGIONALE D'ILE DE FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS  
SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES DE PARIS 8ÈME CHAMPS-ELYSEES  
5, rue de LONDRES  
75315 PARIS CEDEX 09  
TELEPHONE : 01.56.35.92.17  
TELECOPIE : 01.56.35.90.75

Réception du lundi au vendredi  
de 8H45 à 12H 30 et de 13H30 à 16H15  
ou sur Rendez-vous

Mél : [sic.paris-8e-champs-elysees@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:sic.paris-8e-champs-elysees@dgfip.finances.gouv.fr)

Affaire suivie par : Serge LEPAGE

## Arrêté portant délégation de signature

Le comptable du service des impôts des entreprises de PARIS 8<sup>ème</sup> Champs-Elysées ,

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment son article L. 257 A ;

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Délégation de signature est donnée à l'effet de signer et rendre exécutoire les avis de mise en recouvrement et de signer les mises en demeure, au nom du comptable, aux agents exerçant leurs fonctions au service des impôts des entreprises dont les noms suivent :

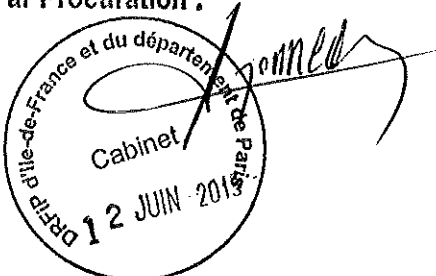
- Elise GISLARD, Inspectrice des Finances Publiques;
- Nancy LOPEZ, Inspectrice des Finances Publiques;
- Corinne GIRAULT, Inspectrice des Finances Publiques;
- Fabrice LENOBLE, contrôleur des Finances Publiques ;
- Françoise BEGUE, contrôlease des Finances Publiques
- Sébastien DUMENIL, contrôleur des Finances Publiques
- Brigitte AUZOU, contrôlease des Finances Publiques
- Jean-Marc GAYRAUD, contrôleur principal des Finances Publiques
- Annie REMBOTTE-ROYALE, contrôlease principale des Finances Publiques
- Isabelle RIVIERE contrôlease des Finances Publiques
- Marie France ROUMIER contrôlease principale des Finances Publiques
- Dominique CHUPIN, agent des Finances Publiques

**Art. 2 .** – Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du service des impôts des entreprises de PARIS 8<sup>ème</sup> Champs Elysées.

A Paris le 3 Septembre 2012.

**Le Directeur régional des finances publiques  
d'Ile-de-France et du département de Paris  
Par Procuration :**

Le Comptable du service des impôts des entreprises,



  
Serge LEPAGE

À  
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

Arrêté N°2012247-0014 - 18/06/2013



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n ° 2012247-0015**

**signé par Autres signataires  
le 03 Septembre 2012**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté portant délégation de signature à  
Christine LOMBARD, Michel QUEIPO,  
Corinne LATARGERIE, Hervé  
MERMILLON, Francis FLAMENT



## Arrêté portant délégation de signature

Le comptable du service des impôts des entreprises de PARIS 8<sup>ème</sup> EUROPE ROME ,  
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment son article L. 257 A ;

Arrête :

Art. 1<sup>er</sup>. – Délégation de signature est donnée à l'effet de signer et rendre exécutoire les avis de mise en recouvrement et de signer les mises en demeure, au nom du comptable, aux agents exerçant leurs fonctions au service des impôts des entreprises de EUROPE ROME dont les noms suivent :

- Mme Christine LOMBARD Inspectrice départementale ;
- M. Michel QUEIPO Inspecteur ;
- Mme Corinne LATARGERIE Inspectrice ;
- M. Hervé MERMILLON Inspecteur ;
- M. Francis FLAMENT contrôleur

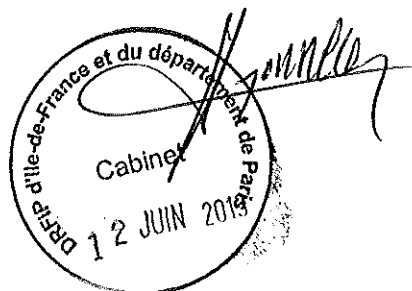
Art. 2 . – Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du service des impôts des entreprises de EUROPE ROME.

A Paris , le 03 septembre 2012

Le Comptable du service des impôts des entreprises,

Arthe MEURVILLE

Le Directeur régional des finances publiques  
d'Ile-de-France et du département de Paris  
Par Procuration :





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2012247-0016**

**signé par Autres signataires  
le 03 Septembre 2012**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté portant délégation de signature à  
Hughes BENARD, Corinne THILLOY,  
Sandrine KUHN, Aude PAYAN, Véronique  
ADOLPHE, Dominique DALOD, Caroline  
DE LANFRANCHI, Stéphane LAPEYRE,  
Patrick GUILLIER, Sébastien DAUBARD,  
Béatrice ROBIN, Emilie PETRY

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION RÉGIONALE D'ÎLE-DE-FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS  
POLE FISCAL DE PARIS NORD EST  
SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES PARIS 8<sup>ÈME</sup> MADELEINE  
5, rue de Londres  
75315 PARIS CEDEX 09  
TELEPHONE : 01.56.35.90.00  
TELECOPIE : 01.56.35.91.89  
COURRIEL : sie.8e-la-madeleine@dgfip.finances.gouv.fr  
Réception du lundi au vendredi  
de 8H45 à 12H30 et de 13H30 à 16H15  
ou sur rendez-vous

## ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

Le Chef de service comptable du Service des impôts des entreprises PARIS 8<sup>ÈME</sup> MADELEINE,  
5, rue de Londres 75 315 PARIS CEDEX 09,

Vu le Livre des procédures fiscales et, notamment, son article L.257 A ;

Arrête :

Art.1 : Délégation de signature est donnée à l'effet de signer et rendre exécutoire les avis de mise en recouvrement et de signer les mises en demeure, au nom du comptable, aux agents exerçant leurs fonctions au service des impôts des entreprises PARIS 8<sup>ÈME</sup> MADELEINE dont les noms suivent :


Hughes	BENARD	Contrôleur
Corinne	THILLOY	Contrôleur
Sandrine	KUHN	Contrôleur
Aude	PAYAN	Contrôleur
Véronique	ADOLPHE	Contrôleur
Dominique	DALOD	Contrôleur
Caroline	DE LANFRANCHI	Contrôleur
Stéphane	LAPEYRE	Contrôleur
Patrick	GUILLIER	Contrôleur
Sébastien	DAUBARD	Contrôleur
Béatrice	ROBIN	Contrôleur
Emilie	PETRY	Contrôleur

Art.2 : Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du service des impôts des entreprises PARIS 8<sup>ÈME</sup> MADELEINE

Fait à Paris, le 3 septembre 2012

Le Directeur régional des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris  
Par Procuration :

Le Chef de service comptable

  
Claude Duvert





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2012272-0184**

**signé par Directeur régional des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris  
le 28 Septembre 2012**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté portant délégation de signature à  
Christine MARINECHE, agent administratif  
des finances publiques



**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

**DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES**

**D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS**

94, rue Réaumur  
75104 PARIS CEDEX 02  
Tél. : 01.55.80.85.85.

**Pôle de gestion fiscale Paris Sud-Ouest**

**Arrêté portant délégation de signature**

L'administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle,  
Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A et 410 de son annexe II ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'instruction du 13 novembre 2003 ;

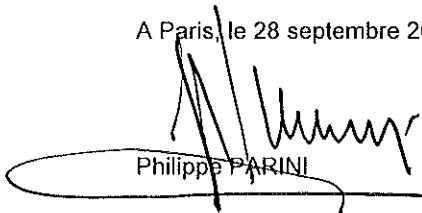
**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>** – Délégation de signature est donnée à Mme Christine MARINECHE, agent administratif des finances publiques, exerçant ses fonctions au SIP 16<sup>ème</sup> Porte Dauphine, à l'effet de signer des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office portant sur des impositions d'impôt sur le revenu ou d'impôts assimilés, de taxes d'habitation et de taxes foncières non consécutives à un contrôle fiscal et sur les éventuelles pénalités dans la limite de 2.000 €.

**Article 2** – L'usage de la présente délégation se fera dans les conditions fixées par l'instruction du 13 novembre 2003 (BOI 13 0-2-03), notamment en ce qui concerne l'appréciation des limites et des exclusions.

**Article 3** – Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du SIP 16<sup>ème</sup> Porte Dauphine et sera publié au recueil des actes administratifs.

A Paris, le 28 septembre 2012



Philippe PARINI

**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES**



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2013001-0008**

**signé par Autres signataires  
le 01 Janvier 2013**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté portant délégation de signature à  
Claude- Pierre BOUYENVAL, Georges  
BENHAMOU, Marie MANSCOUR,  
Catherine AUGUSTE, Laurent BOULAY,  
Valérie LEBLANC, Justine LEREMON,  
Stéphane PIERAGNOLI, Christophe  
THOMAS





### Arrêté portant délégation de signature

Le comptable du service des impôts des entreprises Folie Méricourt, 39/41 rue Godefroy Cavaignac 75011 PARIS

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment son article L. 257 A ;

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>** . – Délégation de signature est donnée à l'effet de signer et rendre exécutoire les avis de mise en recouvrement et de signer les mises en demeure de payer, au nom du comptable, aux agents exerçant leurs fonctions au service des impôts des entreprises Folie Méricourt 39/41 rue Godefroy Cavaignac 75011 PARIS

dont les noms suivent :

- BOUYENVAL Claude-Pierre, Inspecteur,
- BENHAMOU Georges, Contrôleur principal,
- MANSCOUR Marie, Contrôleur principal,
- AUGUSTE Catherine, Contrôleur,
- BOULAY Laurent, Contrôleur,
- LEBLANC Valérie, Contrôleur
- LEREMON Justine, Contrôleur,
- PIERAGNOLI Stéphane, Contrôleur,
- THOMAS Christophe, Contrôleur.

**Art. 2** . – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux du service des impôts des entreprises Folie Méricourt, 39/41 rue Godefroy Cavaignac 75011 PARIS.

Le Directeur régional des finances publiques  
d'Ile-de-France et du département de Paris  
Par Procuration :



A Paris, le 1<sup>er</sup> janvier 2013

Le Comptable du service des impôts des entreprises

Dominique Létoile

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2013001-0009**

**signé par Autres signataires  
le 01 Janvier 2013**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté portant délégation de signature à  
Isabelle RONTES, Aurélie ARFI, Jean- Pierre  
LEROY, Catherine BOUCHEREAU, Patricia  
ESTAVIL, Nathalie GEROUX, Nathalie  
MIGNARDOT, Sahondra RAMAHERISON,  
Séverine ROUSSEL, Stéphane BIDEAU,  
Sylvain BOUFFARD, Christian CETOL, Eric  
FOURNY, Yannick ROQUES



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

### Arrêté portant délégation de signature

Le comptable du service des impôts des entreprises de Paris 18<sup>ème</sup> Grandes Carrières 61, rue Eugène Carrières,

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment son article L. 257 A ;

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Délégation de signature est donnée à l'effet de signer et rendre exécutoire les avis de mise en recouvrement et de signer les mises en demeure de payer, au nom du comptable, aux agents exerçant leurs fonctions au service des impôts des entreprises de Paris 18<sup>ème</sup> Grandes Carrières 61, rue Eugène Carrières dont les noms suivent :

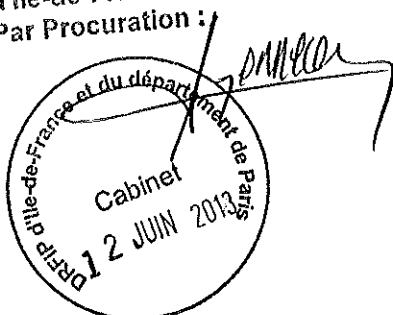
Isabelle RONTES  
Aurélié ARFI  
Jean-Pierre LEROY  
Catherine BOUCHEREAU  
Patricia ESTAVIL  
Nathalie GEROUX  
Nathalie MIGNARDOT  
Sahondra RAMAHERISON  
Séverine ROUSSEL  
Stéphane BIDEAU  
Sylvain BOUFFARD  
Christian CETOL  
Eric FOURNY  
Yannick ROQUES

Inspectrice des finances publiques  
Inspectrice des finances publiques  
Inspecteur des finances publiques  
Contrôleur principal des finances publiques  
Contrôleur des finances publiques  
Contrôleur des finances publiques  
Contrôleur des finances publiques  
Contrôleur des finances publiques  
Contrôleur des finances publiques  
Contrôleur des finances publiques  
Contrôleur des finances publiques  
Contrôleur des finances publiques  
Contrôleur des finances publiques  
Contrôleur des finances publiques  
Contrôleur des finances publiques

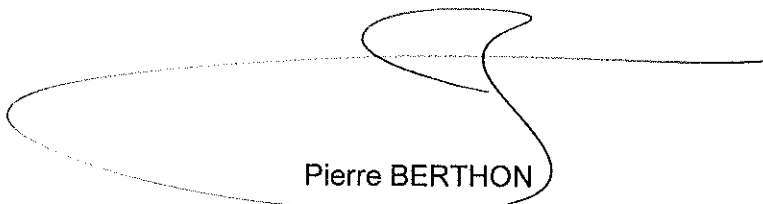
**Art. 2 .** – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux du service des impôts des entreprises de Paris 18<sup>ème</sup> Grandes Carrières 61, rue Eugène Carrières

A Paris le 01/01/2013

Le Directeur régional des finances publiques  
d'Ile-de-France et du département de Paris  
Par Procuration :



Le Comptable du service des impôts des entreprises,

  
Pierre BERTHON

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

Arrêté N°2013001-0009 - 18/06/2013



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2013002-0016**

**signé par Autres signataires  
le 02 Janvier 2013**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté portant délégation de signature à Lucile BODET, Béatrice JABOULAY, Paule FRIC, Christine BARON, Christiane PAGEOT, Gaëlle DEFAUX, Nicolas ROBINEAU, Philippe PIRART



## Arrêté portant délégation de signature

Le comptable du service des impôts des entreprises de Paris 8<sup>e</sup> Roule Artois,

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment son article L. 257 A ;

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>** . – Délégation de signature est donnée à l'effet de signer et rendre exécutoire les avis de mise en recouvrement et de signer les mises en demeure, au nom du comptable, aux agents exerçant leurs fonctions au service des impôts des entreprises de Paris 8<sup>e</sup> Roule Artois dont les noms suivent :

- MME Lucile BODET , Inspectrice
- MME Béatrice JABOULAY, Inspectrice
- MME Paule FRIC, Inspectrice
- MME Christine BARON , Inspectrice
- MME Christiane PAGEOT, Contrôleuse Principale
- ML Gaëlle DEFAUX, Contrôleuse
- M Nicolas ROBINEAU, contrôleur
- M Philippe PIRART, Contrôleur

**Art. 2** . – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux du service des impôts des entreprises de Paris 8<sup>e</sup> Roule Artois.

A Paris, le 2 janvier 2013

Le Comptable Public chargé du service des impôts des entreprises,

Marie-Ange LAUREC

Le Directeur régional des finances publiques  
d'Ile-de-France et du département de Paris  
Par Procuration :





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2013060-0010**

**signé par Directeur régional des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris  
le 01 Mars 2013**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté portant délégation de signature à  
Christian BULIDON, inspecteur  
divisionnaires des finances publiques

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS  
94, rue Réaumur  
75104 PARIS CEDEX 02  
Tél. : 01.55.80.85.85.

**Pôle fiscal Paris Sud-Ouest**

### Arrêté portant délégation de signature

L' Administrateur Général des Finances Publiques de classe exceptionnelle,  
Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A et 410 de son annexe II ;  
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R\*247-4 ;  
Vu la décision du directeur général des impôts du 24 octobre 2003 ;  
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;  
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;  
Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;  
Vu le décret du 18 septembre 2012 portant nomination de M. Philippe PARINI, administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;  
Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 septembre 2012 fixant au 28 septembre 2012 la date de l'installation de M. Philippe PARINI dans les fonctions de Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

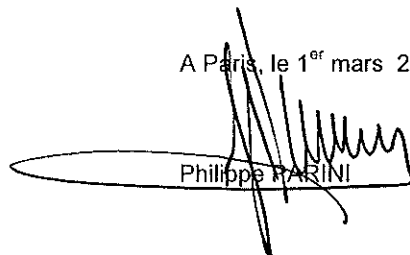
Arrête :

Article 1er. – Délégation de signature est donnée à M, Christian BULIDON, inspecteur divisionnaire des finances publiques, adjoint au responsable du PCE des particuliers et de la fiscalité immobilière du 16<sup>ème</sup> arrondissement La Muette, à l'effet de :

- 1) prendre des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction en ce qui concerne les droits et pénalités dans la limite de 50 000 €;
- 2) signer les certificats de dégrèvements relatifs aux décisions contentieuses et gracieuses, quel que soit le montant des sommes dégrévées et l'autorité ayant prononcé la décision;
- 3) statuer sur les demandes de prorogation du délai pour construire prévu aux IV et IV bis du A de l'article 1594-0 G du code général des impôts et au III de l'article 266 bis de l'annexe III audit code.

Article 2. – Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du PCE des particuliers et de la fiscalité immobilière du 16<sup>ème</sup> arrondissement La Muette, et sera publié au recueil des actes administratifs.

A Paris, le 1<sup>er</sup> mars 2013



Philippe PARINI



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2013091-0001**

**signé par Directeur régional des finances publiques d'Ile- de- France et du département de  
Paris  
le 01 Avril 2013**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté portant délégation de signature à Jean-  
Jacques DURET, Christian PANTEIX,  
Maryse DE SPIRT, Jocelyne BRAQUE-  
ROGER, Béatrice CHEMEL, Jean- Pierre  
DRU et Frédéric GARRIER





**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

**DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS**

94, rue Réaumur  
75104 PARIS CEDEX 02  
Tél. : 01.55.80.85.85.

**Pôle de gestion fiscale Paris Sud-Ouest**

**Arrêté portant délégation de signature**

L'administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle,  
Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A et 410 de son annexe II ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'instruction du 13 novembre 2003 ;

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation de signature est donnée à M. Jean-Jacques DURET, inspecteur divisionnaire des finances publiques, chef des services comptables, responsable du SIP 15<sup>ème</sup> Saint Lambert, à l'effet de signer, en matière contentieuse et gracieuse, dans le ressort de son service et dans la limite des montants indiqués en annexe :

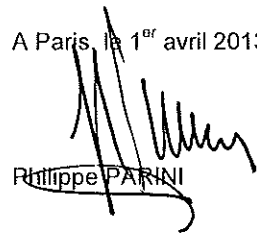
- les décisions contentieuses d'admission totale ou partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 50 000 € ;
- les décisions sur les demandes de remise ou de modération portant sur la majoration de recouvrement de 10% prévue par l'article 1730 du CGI, les frais de poursuites ou les intérêts moratoires dans la limite de 50 000 € ;
- les décisions sur les demandes de prorogation du délai pour construire visée à l'article 1594-0 G du CGI : compétence pour accorder une prorogation annuelle, renouvelable, du délai de 4 ans ;
- les documents d'exécution comptable relatifs aux décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant.

**Article 2** - Lorsqu'un contribuable a commis une erreur manifeste en établissant une déclaration ou en cas d'erreur du service lors de la saisie informatique des éléments déclaratifs, M. Jean-Jacques DURET peut prononcer le dégrèvement contentieux correspondant, quel qu'en soit le montant, y compris lorsque celui-ci excède le plafond de sa délégation.

**Article 3** – L'usage de la présente délégation se fera dans les conditions fixées par l'instruction du 13 novembre 2003 (BOI 13 0-2-03), notamment en ce qui concerne l'appréciation des limites et des exclusions.

**Article 4** – Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du SIP 15<sup>ème</sup> Saint Lambert et sera publié au recueil des actes administratifs.

A Paris, le 1<sup>er</sup> avril 2013

  
Philippe PARNI

  
**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES**



**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**  
**DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES**  
**D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS**  
94, rue Réaumur  
75104 PARIS CEDEX 02  
Tél. : 01.55.80.85.85.  
**Pôle fiscal Paris Centre et Services Spécialisés**

#### Arrêté portant délégation de signature

L' Administrateur Général des finances publiques de classe exceptionnelle,  
Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

- Vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A et 410 de son annexe II ;  
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R\*247-4 ;  
Vu la décision du directeur général des impôts du 24 octobre 2003 ;  
Vu le décret n°2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;  
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;  
Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;  
Vu le décret du 18 septembre 2012 portant nomination de M. Philippe PARINI, administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,  
Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 septembre 2012 fixant au 28 septembre 2012 la date de l'installation de M. Philippe PARINI dans les fonctions de directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Arrête :

Article 1er. – Délégation de signature est donnée à M. Christian PANTEIX, chef de service comptable, responsable du service de publicité foncière (SPF) de Paris 9, à l'effet de :

- 1) prendre des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 50 000 euros ;
- 2) signer les certificats de dégrèvements relatifs aux décisions contentieuses et gracieuses, quel que soit le montant des sommes dégrévées et l'autorité ayant prononcé la décision.

Article 2. – En cas d'absence du responsable du SPF Paris 9, délégation de signature est donnée dans les mêmes conditions et limites fixées à l'article 1er, à Mme Maryse DE SPIRT, inspectrice des finances publiques, adjointe au responsable du SPF Paris 9.

Article 3. – Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du SPF de Paris 9, et sera publié au recueil des actes administratifs.

A Paris, le 1<sup>er</sup> avril 2013

Philippe PARINI

  
**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE**  
**ET DES FINANCES**



**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS**

94, rue Réaumur  
75104 PARIS CEDEX 02  
Tél. : 01.55.80.85.85.

**Pôle fiscal Paris Centre et Services Spécialisés**

**Arrêté portant délégation de signature**

L' Administrateur Général des Finances Publiques de classe exceptionnelle,  
Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 410 de son annexe II ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R\*247-4 ;

Vu la décision du directeur général des impôts du 24 octobre 2003 ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret du 18 septembre 2012 portant nomination de M. Philippe PARINI, administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 septembre 2012 fixant au 28 septembre 2012 la date de l'installation de M. Philippe PARINI dans les fonctions de directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>. – Délégation de signature est donnée à l'effet de prendre, au nom de l'administrateur général des finances publiques, des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 40.000 euros

aux contrôleurs principaux des finances publiques exerçant leurs fonctions à la division du contentieux et du service centralisateur d'appel déconcentré (SCAD) du pôle fiscal Paris Centre et Services spécialisés dont les noms suivent :

BRAQUE-ROGER Jocelyne, CHEMEL Béatrice, DRU Jean-Pierre, GARRIER Frédéric.

Article 2. – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs.

A Paris, le 1<sup>er</sup> Avril 2013

Philippe PARINI

  
**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES**

Arrêté N°2013091-0001 - 18/06/2013





**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**  
**DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES**  
**D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS**  
94, rue Réaumur  
75104 PARIS CEDEX 02  
Tél. : 01.55.80.85.85.  
**Pôle fiscal Paris Centre et Services Spécialisés**

### Arrêté portant délégation de signature

L' Administrateur Général des Finances Publiques de classe exceptionnelle,  
Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 410 de son annexe II ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R\*247-4 ;

Vu la décision du directeur général des impôts du 24 octobre 2003 ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret du 18 septembre 2012 portant nomination de M. Philippe PARINI, administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 septembre 2012 fixant au 28 septembre 2012 la date de l'installation de M. Philippe PARINI dans les fonctions de directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>. – Délégation de signature est donnée à l'effet de prendre, au nom de l'administrateur général des finances publiques, des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 40.000 euros

aux contrôleurs principaux des finances publiques exerçant leurs fonctions à la division du contentieux et du service centralisateur d'appel déconcentré (SCAD) du pôle fiscal Paris Centre et Services spécialisés dont les noms suivent :

BRAQUE-ROGER Jocelyne, CHEMEL Béatrice, DRU Jean-Pierre, GARRIER Frédéric.

Article 2. – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs.

A Paris, le 1er Avril 2013

Philippe PARINI

  
**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE**  
**ET DES FINANCES**



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n ° 2013092-0018**

**signé par Autres signataires  
le 02 Avril 2013**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté portant délégation de signature à  
Florence LEFEVRE, Véronique  
LABERNEDE et Alexandra MEUNIER



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
SERVICE DES IMPOTS DES PARTICULIERS PARIS 17<sup>EME</sup> EPINETTES  
32 RUE DE SAINT-PETERSBOURG  
75384 PARIS CEDEX 08  
Téléphone : 01 46 27 79 30  
Téléphone : 01 44 90 19 10  
Télécopie : 01 44 90 19 11

### Arrêté portant délégation de signature

Le comptable du service des impôts des particuliers Paris 17<sup>ème</sup> Epinettes

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment son article L.257A ;

Arrête :

Article 1. – Délégation de signature est donnée à l'effet de signer et rendre exécutoires les avis de mise en recouvrement et de signer les mises en demeure de payer, au nom du comptable du service des impôts des particuliers Paris 17<sup>ème</sup> Epinettes dont les noms suivent :

- Florence LEFEVRE, inspectrice divisionnaire des finances publiques ;
- Mme Véronique LABERNEDE, inspectrice des finances publiques ;
- Mme Alexandra MEUNIER, inspectrice des finances publiques.

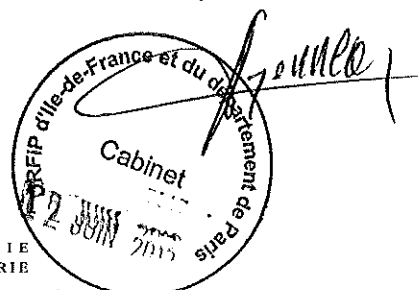
Article 2 : Le comptable du service des impôts des particuliers Paris 17<sup>ème</sup> Epinettes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Recueil des actes administratifs de la Préfecture* et affiché dans les locaux du service des impôts des particuliers Paris 17<sup>ème</sup> Epinettes.

A Paris le, 2 avril 2013.

**Le comptable du service des impôts des particuliers Paris 17<sup>ème</sup> Epinettes**  
Administrateur des finances publiques adjoint

  
Patrick ESCLAUZE

Le Directeur régional des finances publiques  
d'Ile-de-France et du département de Paris  
Par Procuration :





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2013092-0019**

**signé par Autres signataires  
le 02 Avril 2013**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté portant délégation de signature à Louis  
CHARLES, Marie Jeanne TIXIER et  
Dominique PIERRE- JEAN

SIP 14EME ALESIA  
29 rue du Moulin Vert  
75675 PARIS CEDEX 14  
Tél : 01 40 52 51 80  
Fax : 01 40 52 51 21



0.75
026

### Arrêté portant délégation de signature

Le comptable du *service des impôts des particuliers* de Paris 14<sup>ème</sup> Alésia ,  
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment son article L. 257 A ;

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>** . – Délégation de signature est donnée à l'effet de signer et rendre exécutoire les avis de mise en recouvrement et de signer les mises en demeure de payer, au nom du comptable, aux agents exerçant leurs fonctions au *service des impôts des particuliers* de Paris 14<sup>ème</sup> Alésia dont les noms suivent :

- M Louis CHARLES , Inspecteur divisionnaire des finances publiques ;
- Mme Marie Jeanne TIXIER , inspectrice des finances publiques
- Mme Dominique PIERRE-JEAN , inspectrice des finances publiques ;

**Art. 2** . – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux du *service des impôts des particuliers de Paris 14<sup>ème</sup> Alésia*

A Paris ,le 02 avril 2013

Le Comptable du *service des impôts des particuliers*  
Administrateur des finances publiques adjoint

Jean Michel BEAUMONT

Le Directeur régional des finances publiques  
d'Ile-de-France et du département de Paris  
Par Procuration :







PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2013092-0020**

**signé par Autres signataires  
le 02 Avril 2013**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté portant délégation de signature à Daniel  
CROUZET, Marie- Jeanne TIXIER, Louis  
CHARLES et Jacques KERSIMON

## PROCURATION SOUS SEING PRIVÉ

75 /  
026

Cachet du poste comptable

à donner par les Comptables  
à leurs fondés de pouvoirs temporaires ou permanents

Le soussigné, Jean-Michel BEAUMONT, Responsable du SIP de Paris 14ème Alesia .déclare constituer pour son mandataire spécial et général M CROUZET Daniel demeurant 25 Avenue de Saint Ouen, 75017 Paris

-lui donner pouvoir de gérer et administrer, pour lui et en son nom, le Service Impôts des Particuliers Paris 14ème Alésia ,d'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous les contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée, d'exercer toutes poursuites, d'acquitter tous mandats et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'Administration, d'opérer à la Direction régionale des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris, les versements aux époques prescrites et en retirer récépissé à talon, de le représenter auprès des Agents de l'Administration des Postes pour toute opération, d'effectuer les déclarations de créances, d'agir en justice.

-d' opérer les opérations relatives aux déclarations de créances au titre des procédures collectives

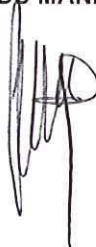
-En conséquence, lui donner pouvoir de passer tous actes, d'élire domicile et de faire, d'une manière générale, toutes les opérations qui peuvent concerner la gestion du Service Impôts des Particuliers de Paris 14ème Alésia , entendant ainsi transmettre à M CROUZET Daniel tous les pouvoirs suffisants pour qu'il puisse, sans son concours, mais sous sa responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui lui sont confiés.

Prendre l'engagement de ratifier tout ce que son mandataire aura pu faire en vertu de la présente procuration.

Fait à Paris, le 02 avril deux mille treize

SIGNATURE DU MANDATAIRE

SIGNATURE DU MANDANT (2)



Bon pour pouvoir

(1) la date en toutes lettres

(2) faire précéder la signature

des mots : Bon pour pouvoir

Le Directeur régional des finances publiques  
d'Ile-de-France et du département de Paris  
Par Procuration :



à donner par les Comptables  
à leurs fondés de pouvoirs temporaires ou permanents

## PROCURATION SOUS SEING PRIVÉ

75  
1026

Le soussigné, Jean-Michel BEAUMONT, Responsable du SIP de Paris 14ème Alesia .déclare constituer pour son mandataire spécial et général Mme TIXIER MarieJeanne demeurant 19 r Marceau, 94 700 Maisons Alfort

-lui donner pouvoir de gérer et administrer, pour lui et en son nom, le Service Impôts des Particuliers Paris 14ème Alésia ,d'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous les contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée, d'exercer toutes poursuites, d'acquitter tous mandats et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'Administration, d'opérer à la Direction régionale des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris, les versements aux époques prescrites et en retirer récépissé à talon, de le représenter auprès des Agents de l'Administration des Postes pour toute opération, d'effectuer les déclarations de créances, d'agir en justice.

-d' opérer les opérations relatives aux déclarations de créances au titre des procédures collectives

-En conséquence, lui donner pouvoir de passer tous actes, d'élire domicile et de faire, d'une manière générale, toutes les opérations qui peuvent concerner la gestion du Service Impôts des Particuliers de Paris 14ème Alésia , entendant ainsi transmettre à Mme TIXIER Marie Jeanne tous les pouvoirs suffisants pour quelle puisse, sans son concours, mais sous sa responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui lui sont confiés.

Prendre l'engagement de ratifier tout ce que son mandataire aura pu faire en vertu de la présente procuration.

Fait à Paris, le 02 avril deux mille treize

SIGNATURE DU MANDATAIRE





SIGNATURE DU MANDANT (2)

Bon pour pouvoir

(1) la date en toutes lettres

(2) faire précéder la signature  
des mots : Bon pour pouvoir

Le Directeur régional des finances publiques  
d'Ile-de-France et du département de Paris  
Par Procuration :



Le Directeur régional des finances publiques  
d'Ile-de-France et du département de Paris  
Cabinet  
08 AVR. 2013



## PROCURATION SOUS SEING PRIVÉ

0.75  
026

SIP 14<sup>ÈME ALÉSIA</sup>  
29 rue du Moulin Vert  
75675 PARIS CEDEX 14  
Tél : 01 40 52 51 80  
Fax : 01 40 52 51 21

à donner par les Comptables  
à leurs fondés de pouvoirs temporaires ou permanents

Le soussigné, Jean-Michel BEAUMONT, Responsable du SIP de Paris 14<sup>ème</sup> Alésia .déclare constituer pour son mandataire spécial et général M CHARLES Louis demeurant 2 chemin de l'Hermitage, 35 350 Saint Coulomb

-lui donner pouvoir de gérer et administrer, pour lui et en son nom, le Service Impôts des Particuliers Paris 14<sup>ème</sup> Alésia ,d'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous les contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée, d'exercer toutes poursuites, d'acquitter tous mandats et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'Administration, d'opérer à la Direction régionale des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris, les versements aux époques prescrites et en retirer récépissé à talon, de le représenter auprès des Agents de l'Administration des Postes pour toute opération, d'effectuer les déclarations de créances, d'agir en justice.

-d' opérer les opérations relatives aux déclarations de créances au titre des procédures collectives

-En conséquence, lui donner pouvoir de passer tous actes, d'élire domicile et de faire, d'une manière générale, toutes les opérations qui peuvent concerner la gestion du Service Impôts des Particuliers de Paris 14<sup>ème</sup> Alésia , entendant ainsi transmettre à M CHARLES Louis tous les pouvoirs suffisants pour qu'il puisse, sans son concours, mais sous sa responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui lui sont confiés.

Prendre l'engagement de ratifier tout ce que son mandataire aura pu faire en vertu de la présente procuration.

Fait à Paris, le 02 avril deux mille treize

SIGNATURE DU MANDATAIRE

SIGNATURE DU MANDANT (2)

Bon pour pouvoir

- (1) la date en toutes lettres  
(2) faire précéder la signature  
des mots : Bon pour pouvoir

Le Directeur régional des finances publiques  
d'Ile-de-France et du département de Paris  
Par Procuration :

## PROCURATION SOUS SEING PRIVÉ

75 /  
026

Cachet du poste comptable à donner par les Comptables  
à leurs fondés de pouvoirs temporaires ou permanents

Le soussigné, Jean-Michel BEAUMONT, Responsable du SIP de Paris 14ème Alésia .déclare constituer pour son mandataire spécial et général M KERSIMON Jacques demeurant 23 Av .R Coty, 75 014 Paris

-lui donner pouvoir de gérer et administrer, pour lui et en son nom, le Service Impôts des Particuliers Paris 14ème Alésia ,d'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous les contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée, d'exercer toutes poursuites, d'acquitter tous mandats et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'Administration, d'opérer à la Direction régionale des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris, les versements aux époques prescrites et en retirer récépissé à talon, de le représenter auprès des Agents de l'Administration des Postes pour toute opération, d'effectuer les déclarations de créances, d'agir en justice.


-d' opérer les opérations relatives aux déclarations de créances au titre des procédures collectives

-En conséquence, lui donner pouvoir de passer tous actes, d'élire domicile et de faire, d'une manière générale, toutes les opérations qui peuvent concerner la gestion du Service Impôts des Particuliers de Paris 14ème Alésia , entendant ainsi transmettre à M KERSIMON Jacques tous les pouvoirs suffisants pour qu'il puisse, sans son concours, mais sous sa responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui lui sont confiés.

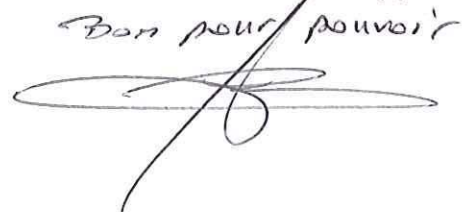
Prendre l'engagement de ratifier tout ce que son mandataire aura pu faire en vertu de la présente procuration.

Fait à Paris, le 02 avril deux mille treize

SIGNATURE DU MANDATAIRE



SIGNATURE DU MANDANT (2)

Bon pour pouvoir  


- (1) la date en toutes lettres
- (2) faire précéder la signature des mots : Bon pour pouvoir

Le Directeur régional des finances publiques  
d'Ile-de-France et du département de Paris  
Par Procuration :



Cabinet  
08 AVR. 2013



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2013099-0012**

**signé par Directeur régional des finances publiques d'Ile- de- France et du département de  
Paris  
le 09 Avril 2013**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté portant délégation de signature à  
Bernard AMPEN, inspecteur principal des  
finances publiques, en tant que conciliateur  
fiscal adjoint





**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

**DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ILE DE FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS  
94 Rue Réaumur 75104 PARIS CEDEX 02**

L' Administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle,  
Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-france et du département de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A et 410 de son annexe II ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu la décision du 9 avril 2013 désignant M. Bernard AMPEN, inspecteur principal des finances publiques, en tant que conciliateur fiscal adjoint à compter du 15 avril 2013 ;

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation de signature est donnée à M. Bernard AMPEN, conciliateur fiscal adjoint, à l'effet de se prononcer sur les demandes des usagers tendant à la révision d'une décision prise par un service du département, dans les limites et conditions suivantes :

1° sans limitation de montant, sur les demandes contentieuses portant sur l'assiette des impôts, sur l'intérêt de retard prévu à l'article 1727 du CGI ou sur les pénalités ;

2° dans la limite de 76 000 euros, sur les demandes gracieuses portant sur la majoration de recouvrement de 10 % prévue par l'article 1730 du code général des impôts et les intérêts moratoires prévus à l'article L. 209 du livre des procédures fiscales ;

3° dans la limite de 150 000 euros, sur les demandes gracieuses portant sur les impositions et taxes autres que celles visées au quatrième alinéa du 3° de l'article L.247 du LPF, les frais de poursuite mentionnés à l'article 1912 du CGI, les amendes et majorations autres que celle prévue à l'article 1730 du code général des impôts, l'intérêt de retard prévu à l'article 1727 du CGI ainsi que sur les demandes de délais de paiement ;

4° sans limitation de montant, sur les demandes de décharge de responsabilité solidaire prévue à l'article 1691 bis du code général des impôts ;

5° dans les limites prévues aux articles R 247-10 et R 247-11 du livre des procédures fiscale, sur les demandes de décharge de responsabilité solidaire prévue à l'article L. 247 du livre des procédures fiscales ;

6° sur les contestations relatives aux procédures de poursuite diligentées à l'encontre du contribuable dans le respect des dispositions des articles R\*281-1 et suivants du LPF.

**Article 2** – Le présent arrêté fera l'objet d'une publicité au recueil des actes administratifs du département.

A Paris le 9 Avril 2013

Philippe PARIN

  
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n ° 2013102-0004**

**signé par Directeur régional des finances publiques d'Ile- de- France et du département de  
Paris  
le 12 Avril 2013**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté portant délégation de signature à Jean-  
Michel BEAUMONT et Nathalie DUBOURG





**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

**DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES**

**D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS**

94, rue Réaumur  
75104 PARIS CEDEX 02  
Tél. : 01.55.80.85.85.

**Pôle de gestion fiscale Paris Sud-Ouest**

**Arrêté portant délégation de signature**

L'administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle,  
Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A et 410 de son annexe II ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'instruction du 13 novembre 2003 ;

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation de signature est donnée à M. Jean-Michel BEAUMONT, inspecteur divisionnaire des finances publiques, chef des services comptables, responsable du SIP 14<sup>ème</sup> Alésia, à l'effet de signer, en matière contentieuse et gracieuse, dans le ressort de son service et dans la limite des montants indiqués en annexe :

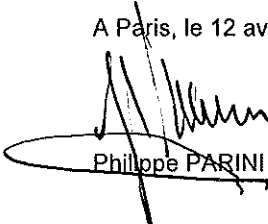
- les décisions contentieuses d'admission totale ou partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 50 000 € ;
- les décisions sur les demandes de remise ou de modération portant sur la majoration de recouvrement de 10% prévue par l'article 1730 du CGI, les frais de poursuites ou les intérêts moratoires dans la limite de 50 000 € ;
- les décisions sur les demandes de prorogation du délai pour construire visée à l'article 1594-0 G du CGI : compétence pour accorder une prorogation annuelle, renouvelable, du délai de 4 ans ;
- les documents d'exécution comptable relatifs aux décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant.

**Article 2** - Lorsqu'un contribuable a commis une erreur manifeste en établissant une déclaration ou en cas d'erreur du service lors de la saisie informatique des éléments déclaratifs, M. Jean-Michel BEAUMONT peut prononcer le dégrèvement contentieux correspondant, quel qu'en soit le montant, y compris lorsque celui-ci excède le plafond de sa délégation.

**Article 3** - L'usage de la présente délégation se fera dans les conditions fixées par l'instruction du 13 novembre 2003 (BOI 13 0-2-03), notamment en ce qui concerne l'appréciation des limites et des exclusions.

**Article 4** - Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du SIP 14<sup>ème</sup> Alésia et sera publié au recueil des actes administratifs.

A Paris, le 12 avril 2013



Philippe PARINI

**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES**



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS

94, rue Réaumur  
75104 PARIS CEDEX 02  
Tél. : 01.55.80.85.85.

**Pôle gestion fiscale Paris Nord-Est**

### Arrêté portant délégation de signature

L'Administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle,  
directeur régional des finances publiques d'Ile de France et du département de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A et 410 de son annexe II ;  
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R\*247-4 ;  
Vu la décision du directeur général des impôts du 24 octobre 2003 ;  
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;  
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;  
Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;  
Vu le décret du 18 septembre 2012 portant nomination de M. Philippe PARINI, administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;  
Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 septembre 2012 fixant au 28 septembre 2012 la date d'installation de M. Philippe PARINI dans les fonctions de directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup> – Délégation de signature est donnée à **Nathalie DUBOURG**, inspectrice principale des finances publiques, à l'effet de :

- 1) prendre des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office dans la limite de 300 000 € et des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 150 000 euros ;
- 2) prendre toute décision en ce qui concerne les achats en franchise ;
- 3) statuer sur les contestations relatives au recouvrement prévues par les articles L 281 et L 283 du LPF, y compris au stade juridictionnel ;
- 4) statuer sur les demandes d'admission en non-valeur des créances irrécouvrables dans la limite de 100 000 euros ;
- 5) signer les certificats de dégrèvement relatifs aux décisions contentieuses et gracieuses, quel que soit le montant des sommes dégrévées et l'autorité ayant prononcé la décision ;
- 6) présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations.

Article 2. – Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de la direction du pôle gestion fiscale Paris Nord - Est, et sera publié au recueil des actes administratifs.

A Paris, le 12 avril 2013

Philippe PARINI



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n ° 2013105-0007**

**signé par Directeur régional des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris  
le 15 Avril 2013**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté portant délégation de signature à  
Marcelle MODESTIN, inspectrice  
divisionnaire des finances publiques

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS  
94, rue Réaumur  
75104 PARIS CEDEX 02  
Tél. : 01.55.80.85.85.  
**Pôle gestion fiscale Paris Nord-Est**

### Arrêté portant délégation de signature

L'Administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle,  
directeur régional des finances publiques d'Ile de France et du département de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A et 410 de son annexe II ;  
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R\*247-4 ;  
Vu la décision du directeur général des impôts du 24 octobre 2003 ;  
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;  
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;  
Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;  
Vu le décret du 18 septembre 2012 portant nomination de M. Philippe PARINI, administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;  
Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 septembre 2012 fixant au 28 septembre 2012 la date d'installation de M. Philippe PARINI dans les fonctions de directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Arrête :

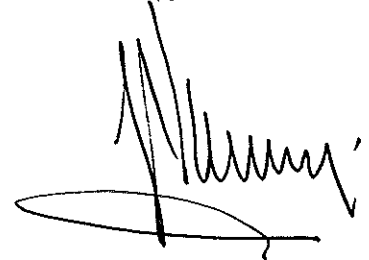
Article 1<sup>er</sup> – Délégation de signature est donnée à **Marcelle MODESTIN**, inspectrice divisionnaire des finances publiques, à l'effet de :

- 1) prendre des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office dans la limite de 300 000 € et des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 150 000 euros ;
- 2) prendre toute décision en ce qui concerne les achats en franchise ;
- 3) statuer sur les contestations relatives au recouvrement prévues par les articles L 281 et L 283 du LPF, y compris au stade juridictionnel ;
- 4) statuer sur les demandes d'admission en non-valeur des créances irrécouvrables dans la limite de 100 000 euros ;
- 5) signer les certificats de dégrèvement relatifs aux décisions contentieuses et gracieuses, quel que soit le montant des sommes dégrévées et l'autorité ayant prononcé la décision ;
- 6) présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations.

Article 2. – Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de la direction du pôle gestion fiscale Paris Nord - Est, et sera publié au recueil des actes administratifs.

A Paris, le 15 avril 2013

Philippe PARINI





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2013115-0033**

**signé par Directeur régional des finances publiques d'Ile- de- France et du département de  
Paris  
le 25 Avril 2013**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté portant délégation de signature à  
Denise DELDIQUE et Jean- Paul ROUBAUD



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

**DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS**

94, rue Réaumur  
75104 PARIS CEDEX 02  
Tél. : 01.55.80.85.85.

**Pôle de gestion fiscale Paris Sud-Ouest**

**Arrêté portant délégation de signature**

L'administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle,  
Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A et 410 de son annexe II ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'instruction du 13 novembre 2003 ;

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation de signature est donnée à Mme Denise DELDIQUE, inspectrice principale des finances publiques, chef des services comptables, responsable du SIE 16<sup>ème</sup> La Muette, à l'effet de signer, en matière contentieuse et gracieuse, dans le ressort de son service et dans la limite des montants indiqués en annexe :

- les décisions contentieuses d'admission totale ou partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 50 000 € ;
- les décisions sur les demandes de remise ou de modération portant sur la majoration de recouvrement de 10% prévue par l'article 1730 du CGI, les frais de poursuites ou les intérêts moratoires dans la limite de 50 000 € ;
- les décisions sur les demandes de remboursement de crédits de TVA dans la limite de 80 000 € ;
- les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de taxe professionnelle et de cotisation économique territoriale formulées par les entreprises disposant d'un seul établissement ou dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service, quel qu'en soit le montant ;
- les documents d'exécution comptable relatifs aux décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant.

**Article 2** - Lorsqu'un contribuable a commis une erreur manifeste en établissant une déclaration ou en cas d'erreur du service lors de la saisie informatique des éléments déclaratifs, Mme Denise DELDIQUE peut prononcer le dégrèvement contentieux correspondant, quel qu'en soit le montant, y compris lorsque celui-ci excède le plafond de sa délégation.

**Article 3** - L'usage de la présente délégation se fera dans les conditions fixées par l'instruction du 13 novembre 2003 (BOI 13 0-2-03), notamment en ce qui concerne l'appréciation des limites et des exclusions.

**Article 4** - Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du SIE 16<sup>ème</sup> La Muette et sera publié au recueil des actes administratifs.

À Paris, le 25 avril 2013

Philippe PARINI

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS

94, rue Réaumur  
75104 PARIS CEDEX 02  
Tél. : 01 55 80 85 85

**Pôle fiscal Paris Centre et Services Spécialisés**

### Arrêté portant délégation de signature

L' Administrateur Général des finances publiques de classe exceptionnelle,  
Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A et 410 de son annexe II ;

Vu le décret n°2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'instruction du 13 novembre 2003 ;

Vu le décret du 18 septembre 2012 portant nomination de M. Philippe PARINI, administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 septembre 2012 fixant au 28 septembre 2012 la date de l'installation de M. Philippe PARINI dans les fonctions de directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Arrête :


Article 1er. – Délégation de signature est donnée à M. Jean-Paul ROUBAUD, chef de service comptable, responsable du Service des Impôts des Entreprises (SIE) de Paris 2<sup>ème</sup> Bonne Nouvelle à l'effet de signer :

- 1) les décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 50 000 €;
- 2) les décisions sur les demandes de remboursements de crédit de TVA dans la limite de 50 000 €
- 3) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de taxe professionnelle et de cotisation économique territoriale formulées par les entreprises disposant d'un seul établissement ou dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service, quel qu'en soit le montant;
- 4) les documents d'exécution comptable relatifs aux décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant.

Article 2. – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs.

A Paris, le 25 Avril 2013

Philippe PARINI





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2013122-0036**

**signé par Directeur régional des finances publiques d'Ile- de- France et du département de  
Paris  
le 02 Mai 2013**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté portant délégation de signature à Maria  
DIAS PEREIRA, Isabelle FALEMPE et  
Vincent RITZENTHALER





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS  
94, rue Réaumur  
75104 PARIS CEDEX 02  
Tél. : 01.55.80.85.85.

**Pôle gestion fiscale Paris Nord-Est**

### Arrêté portant délégation de signature

L' Administrateur Général des Finances Publiques de classe exceptionnelle,  
Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A et 410 de son annexe II ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R\*247-4 ;

Vu la décision du directeur général des impôts du 24 octobre 2003 ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret du 18 septembre 2012 portant nomination de M. Philippe PARINI, administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 septembre 2012 fixant au 28 septembre 2012 la date de l'installation de M. Philippe PARINI dans les fonctions de Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>.** – Délégation de signature est donnée à l'effet de prendre, au nom du directeur régional des finances publiques, des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 15 000 euros, aux inspecteurs des finances publiques exerçant leurs fonctions au **SIE du 8<sup>e</sup> arrondissement Europe-Haussmann** dont les noms suivent :

Mme DIAS PEREIRA  
Mme FALEMPE  
M RITZENTHALER

MARIA  
ISABELLE  
VINCENT

**Article 2.** – Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du SIE de Paris 8<sup>ème</sup> arrondissement Europe-Haussmann, et sera publié au recueil des actes administratifs.

A Paris, le 2 mai 2013

Philippe PARINI



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2013151-0009**

**signé par Directeur régional des finances publiques d'Ile- de- France et du département de  
Paris  
le 31 Mai 2013**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté portant délégation de signature à Muriel  
PETITJEAN et Georges BRUNAUD



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ILE DE FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS  
94 Rue Réaumur 75104 PARIS CEDEX 02

L'administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle,  
Directeur régional des Finances publiques d'Ile-de-france et du département de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A et 410 de son annexe II ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu la décision du 28 mai 2013 désignant Mme Muriel PETITJEAN, Administrateur des finances publiques, en tant que conciliateur fiscal départemental.

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation de signature est donnée à Mme Muriel PETITJEAN, conciliateur fiscal départemental, à l'effet de se prononcer sur les demandes des usagers tendant à la révision d'une décision prise par un service du département, dans les limites et conditions suivantes :

1° sans limitation de montant, sur les demandes contentieuses portant sur l'assiette des impôts, sur l'intérêt de retard prévu à l'article 1727 du CGI ou sur les pénalités ;

2° dans la limite de 76 000 euros, sur les demandes gracieuses portant sur la majoration de recouvrement de 10 % prévue par l'article 1730 du code général des impôts et les intérêts moratoires prévus à l'article L. 209 du livre des procédures fiscales ;

3° dans la limite de 150 000 euros, sur les demandes gracieuses portant sur les impositions et taxes autres que celles visées au quatrième alinéa du 3° de l'article L.247 du LPF, les frais de poursuite mentionnés à l'article 1912 du CGI, les amendes et majorations autres que celle prévue à l'article 1730 du code général des impôts, l'intérêt de retard prévu à l'article 1727 du CGI ainsi que sur les demandes de délais de paiement ;

4° sans limitation de montant, sur les demandes de décharge de responsabilité solidaire prévue à l'article 1691 bis du code général des impôts ;

5° dans les limites prévues aux articles R 247-10 et R 247-11 du livre des procédures fiscale, sur les demandes de décharge de responsabilité solidaire prévue à l'article L. 247 du livre des procédures fiscales ;

6° sur les contestations relatives aux procédures de poursuite diligentées à l'encontre du contribuable dans le respect des dispositions des articles R\*281-1 et suivants du LPF.

**Article 2** – Le présent arrêté fera l'objet d'une publicité *au recueil des actes administratifs* du département.

A Paris, le 31 mai 2013

Philippe PARINI

  
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ILE DE FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS  
94 Rue Réaumur 75104 PARIS CEDEX 02

L' Administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle,  
Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-france et du département de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A et 410 de son annexe II ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu la décision du 31 mai 2013 désignant M. Georges BRUNAUD, administrateur des finances publiques adjoint, en tant que conciliateur fiscal adjoint à compter du 1<sup>er</sup> juin 2013 ;

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation de signature est donnée à M. Georges BRUNAUD, conciliateur fiscal adjoint, à l'effet de se prononcer sur les demandes des usagers tendant à la révision d'une décision prise par un service du département, dans les limites et conditions suivantes :

1° sans limitation de montant, sur les demandes contentieuses portant sur l'assiette des impôts, sur l'intérêt de retard prévu à l'article 1727 du CGI ou sur les pénalités ;

2° dans la limite de 76 000 euros, sur les demandes gracieuses portant sur la majoration de recouvrement de 10 % prévue par l'article 1730 du code général des impôts et les intérêts moratoires prévus à l'article L. 209 du livre des procédures fiscales ;

3° dans la limite de 150 000 euros, sur les demandes gracieuses portant sur les impositions et taxes autres que celles visées au quatrième alinéa du 3° de l'article L.247 du LPF, les frais de poursuite mentionnés à l'article 1912 du CGI, les amendes et majorations autres que celle prévue à l'article 1730 du code général des impôts, l'intérêt de retard prévu à l'article 1727 du CGI ainsi que sur les demandes de délais de paiement ;

4° sans limitation de montant, sur les demandes de décharge de responsabilité solidaire prévue à l'article 1691 bis du code général des impôts ;

5° dans les limites prévues aux articles R 247-10 et R 247-11 du livre des procédures fiscale, sur les demandes de décharge de responsabilité solidaire prévue à l'article L. 247 du livre des procédures fiscales ;

6° sur les contestations relatives aux procédures de poursuite diligentées à l'encontre du contribuable dans le respect des dispositions des articles R\*281-1 et suivants du LPF.

**Article 2** – Le présent arrêté fera l'objet d'une publicité au recueil des actes administratifs du département.

A Paris, le 31 mai 2013

Philippe PARIN

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n ° 2013165-0003**

**signé par Préfet de la région d'Ile- de- France, Préfet de Paris  
le 14 Juin 2013**

**Préfecture de la région d'Ile- de- France, préfecture de Paris  
Direction des services administratifs du SGAR  
Bureau des affaires générales**

Arrêté du 14 juin 2013 portant délégation de signature à Monsieur Laurent FISCUS, préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'île- de- France, préfecture de Paris



PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES  
DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS

**ARRÊTÉ**

**portant délégation de signature à Monsieur Laurent FISCUS,  
préfet, secrétaire général pour les affaires régionales  
de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE  
PRÉFET DE PARIS  
COMMANDEUR DE LA LÉGION D'HONNEUR  
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

- VU** la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances,
- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, départements et régions,
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- VU** le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Île-de-France,
- VU** le décret du 1<sup>er</sup> avril 2010 portant nomination de Monsieur Laurent FISCUS, préfet, secrétaire général de la préfecture de la région d'Île-de-France,
- VU** le décret du 19 décembre 2012 portant nomination de Monsieur Jean DAUBIGNY, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris,
- VU** l'arrêté ministériel du 5 mars 2008 portant nomination de Madame Jocelyne MONGELLAZ, déléguée régionale aux droits des femmes et à l'égalité d'Île-de-France,
- VU** l'arrêté ministériel du 24 octobre 2011 portant nomination de Monsieur Bao NGUYEN-HUY, ingénieur en chef de l'armement, en tant que délégué régional à la recherche et à la technologie pour la région Île-de-France, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2011,
- VU** l'arrêté ministériel du 25 juillet 2012 renouvelant la nomination de Monsieur Philippe ERTLE, magistrat du premier grade, dans les fonctions de chargé de mission, directeur de la plate-forme régionale interministérielle d'appui à la gestion des ressources humaines au secrétariat général pour les affaires régionales d'Île-de-France, pour une durée de trois ans, à compter du 17 septembre 2012,
- VU** l'arrêté ministériel du 27 septembre 2012 renouvelant la nomination de Madame Marie-José CIGAN, directeur de préfecture, dans l'emploi de conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer en qualité de directeur des services administratifs du SGAR d'Île-de-France, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013,
- VU** l'arrêté ministériel du 7 juin 2013 portant nomination de Monsieur Paul-Emmanuel GRIMONPREZ, inspecteur de l'administration de première classe, en tant qu'adjoint au secrétaire général pour les affaires régionales de la région d'Île-de-France,
- VU** l'arrêté préfectoral n°2013087-0005 du 28 mars 2013 portant organisation de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris,

.../...

- VU** la décision d'affectation n°2010-67 du 15 novembre 2010 concernant les agents affectés au secrétariat général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris,
- VU** la convention de mise à disposition de Madame Anne PUECH, ingénieur chercheur, auprès de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, pour exercer les fonctions d'adjointe au délégué régional à la recherche et à la technologie d'Île-de-France, en date du 8 février 2013,
- SUR** proposition du préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris,

## **ARRÊTE**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Laurent FISCUS, préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, à l'effet de signer, au nom du préfet de la région d'Île-de-France, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions relevant des attributions de l'Etat dans la région d'Île-de-France et du fonctionnement du secrétariat général pour les affaires régionales, à l'exception des ordres de réquisition du comptable.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Laurent FISCUS, la délégation consentie à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté sera exercée par Monsieur Paul-Emmanuel GRIMONPREZ, inspecteur de l'administration, adjoint au secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Messieurs Laurent FISCUS et Paul-Emmanuel GRIMONPREZ, délégation de signature est donnée à Madame Marie-José CIGAN, directrice des services administratifs du secrétariat général pour les affaires régionales d'Île-de-France, à l'effet de signer :

- tous documents relevant de la compétence et des attributions de la direction des services administratifs et toutes correspondances courantes ne comportant pas de décision,
- tous actes relevant de l'ordonnateur secondaire au niveau régional.

### **Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de Messieurs Laurent FISCUS et Paul-Emmanuel GRIMONPREZ et de Madame Marie-José CIGAN, la délégation consentie à l'article 3 sera exercée par Madame Stéphanie MARIVAIN, attachée principale d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, adjointe à la directrice des services administratifs du SGAR d'Île-de-France.

### **Article 5**

En cas d'absence ou d'empêchement de Messieurs Laurent FISCUS et Paul-Emmanuel GRIMONPREZ et de Mesdames Marie-José CIGAN et Stéphanie MARIVAIN, délégation de signature est accordée à :

1) Madame Anne-Sophie PERON, attachée d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du bureau de la coordination des politiques publiques, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions :

- toutes notes et correspondances administratives courantes,

.../...



- tous actes budgétaires et comptables relatifs à la gestion du budget opérationnel régional des programmes « Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire », « Intégration et accès à la nationalité française » et « immigration et asile ».

Il est également accordé à Madame Anne-Sophie PERON délégation pour viser tout acte de dépense pour lequel un visa préalable du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris a été prévu, dans le cadre des délégations de signature accordées aux chefs des services déconcentrés régionaux et tout acte de dépense relevant du programme « Egalité entre les hommes et les femmes ».

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne-Sophie PERON, la même délégation est accordée à Madame Diane BERJON-SZATANIK, attachée d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, adjointe au chef de bureau.

2) Madame Laetitia FERRO, attachée d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du bureau des budgets opérationnels de programme régionaux de moyens, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions :

- toutes notes et correspondances administratives courantes,  
 - tous actes budgétaires et comptables relatifs à la gestion du budget opérationnel régional du programme « Administration territoriale » et du programme « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées ».

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Laetitia FERRO, la même délégation est accordée à Madame Emilie REVEST, attachée d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, adjointe au chef de bureau et à Monsieur Bruno RAYNAL, contractuel, adjoint au chef de bureau.

3) Madame Rose-Marie LY VAN TU, attachée principale d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du bureau des affaires européennes, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions :

- toutes notes et correspondances administratives courantes,  
 - tous actes budgétaires et comptables relatifs à la gestion du Fonds Européen de Développement Régional.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Rose-Marie LY VAN TU, la même délégation est accordée à Madame Elisabeth ARGILLIER-MICHEL, attachée d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, adjointe au chef du bureau des affaires européennes.

4) Monsieur Claude ORESTER, attaché d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du bureau des affaires générales, à l'effet de signer toutes notes et correspondances administratives courantes relevant de ses attributions.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Claude ORESTER, la même délégation est accordée à Madame Mathilde CARDON, attachée d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, adjointe au chef du bureau des affaires générales.

5) Monsieur Charles AMIOT, attaché principal d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du bureau des commissions administratives paritaires régionales, à l'effet de signer toutes notes et correspondances administratives courantes relevant de ses attributions.

6) Madame Faustine BENTABERRY, attachée principale d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef de la mission immobilier, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions :

- toutes notes et correspondances administratives courantes,  
 - tous actes budgétaires et comptables relatifs à la gestion du budget opérationnel régional du programme « Entretien des bâtiments de l'Etat » et « Contribution aux dépenses immobilières ».

.../...



### **Article 6**

En cas d'absence ou d'empêchement de Messieurs Laurent FISCUS et Paul-Emmanuel GRIMONPREZ, délégation de signature est donnée à Madame Monique KALLAM, attachée d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, à l'effet de signer toutes notes et correspondances administratives courantes ainsi que tous actes de gestion courante relevant de la compétence et des attributions de la délégation régionale à la formation, y compris les bons de commande dont le montant n'excède pas 2000 € et les certifications « certifié exact et service fait ».

### **Article 7**

En cas d'absence ou d'empêchement de Messieurs Laurent FISCUS et Paul-Emmanuel GRIMONPREZ et de Madame Monique KALLAM, délégation de signature est accordée à Monsieur François FIEMS, secrétaire administratif de l'intérieur et de l'outre-mer, de classe supérieure, adjoint à la déléguée régionale à la formation pour la région d'Île-de-France, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions :

- les convocations des stagiaires aux formations organisées,
- les bons de commande relatifs à l'hébergement des formateurs ou des stagiaires, dont le montant n'excède pas 2000 €.
- les certifications « certifié exact et service fait ».

### **Article 8**

En cas d'absence ou d'empêchement de Messieurs Laurent FISCUS et Paul-Emmanuel GRIMONPREZ, délégation de signature est donnée à Monsieur Philippe ERTLE, directeur de la plate-forme régionale interministérielle d'appui à la gestion des ressources humaines, à l'effet de signer tous actes, décisions, notes et correspondances administratives courantes ainsi que tous actes de gestion courante et pièces comptables relevant de la compétence et des attributions de la plate-forme régionale interministérielle d'appui à la gestion des ressources humaines, y compris les bons de commande dont le montant n'excède pas 5 000 € et les certifications « certifié exact et service fait ».

### **Article 9**

En cas d'absence ou d'empêchement de Messieurs Laurent FISCUS et Paul-Emmanuel GRIMONPREZ, délégation de signature est donnée à Madame Jocelyne MONGELLAZ, déléguée régionale aux droits des femmes et à l'égalité d'Île-de-France, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions :

- toutes notes et correspondances administratives courantes ;
- les pièces relatives à la préparation de l'engagement juridique et à la certification des dépenses de fonctionnement et d'intervention de l'Etat imputées sur les crédits de l'unité opérationnelle régionale du BOP «égalité entre les femmes et les hommes» ;
- les attestations et certifications portant sur la participation financière de la délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité aux actions cofinancées par le Fonds social européen.

### **Article 10**

En cas d'absence ou d'empêchement de Messieurs Laurent FISCUS et Paul-Emmanuel GRIMONPREZ, délégation de signature est donnée à Monsieur Bao NGUYEN-HUY, délégué régional à la recherche et à la technologie d'Île-de-France, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions :

.../...

- tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions dans le cadre du programme « recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » (n° 172) ;
- les pièces relatives à la passation et à l'exécution des accords-cadres et des marchés publics passés dans le cadre de ce programme, y compris les arrêtés relatifs à la composition et au mode de fonctionnement des jurys de concours ;

à l'exception des ordres de réquisition du comptable public, des décisions de passer outre à l'avis défavorable du contrôleur financier déconcentré et des conventions avec les collectivités locales et leurs établissements publics.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bao NGUYEN-HUY, la même délégation est accordée à Madame Anne PUECH, adjointe au délégué régional à la recherche et à la technologie pour la région d'Île-de-France.

#### Article 11

Le préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 14 JUIN 2013

Le Préfet de la Région d'Île-de-France  
Préfet de Paris  
  
Jean DAUBIGNY